

---

# **ADDITIF AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES**

---

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

## **Berger polonais de plaine**

Taille : Moyenne.

Couleur de la robe : Toutes les couleurs sauf le merle.

Marques : Toutes les marques admises.

Texture du poil : Poil de couverture long, dense et dur, sous-poil doux.

Corps : Légèrement plus long que haut, ligne du dessus droite.

Forme et position des oreilles : De grandeur moyenne, attachées haut; larges à la base, retombant avec le bord antérieur près des joues.

Forme et port de la queue : Queue longue ou naturellement courte; relevée.

Pieds : Ovaux.